

Plan Eau DOM Guadeloupe

Rapport de suivi du contrat de progrès de Marie-Galante

En sa séance ordinaire du 27 juin 2018, le comité de suivi du contrat de progrès de Marie-Galante a examiné le rapport de présentation que lui a remis la Communauté de Communes de Marie-Galante en date du 15 juin 2018, après demande de compléments adressée à la collectivité le 12 juin 2018.

Le présent rapport de suivi apporte une appréciation générale sur l'avancement de l'exécution du Contrat de Progrès et les modalités de financement des actions restant à réaliser sur la période p+1.

Appréciation générale sur le rapport de présentation

Le rapport de présentation remis par la Collectivité, après demande de compléments, est très insuffisant sur le fond (12 actions non démarrées et 5 commencées sur les 17 à mener au premier semestre). Pour autant, les circonstances dans lesquelles le rapport a pu être établi (signature récente du CP, absence d'AMO globale...) incitent à l'indulgence et à revoir certaines modalités du fonctionnement du comité de suivi (CS). Le démarrage de l'AMO globale est prévue en octobre. La probabilité de voir la CCMG mobiliser l'ensemble des financements prévus pour l'engagement des actions 2018 est faible.

D'autre part, il ressort d'échanges postérieurs, entre les membres du comité de suivi et la Collectivité, que l'Office de l'Eau a proposé un accompagnement à la CCMG qui repose sur une convention de collaboration, avec mobilisation d'un technicien de l'Office de l'Eau dont la prise de poste est prévue au 19/09. Par cette convention, la CCMG souhaite être accompagnée pour suivre l'AMO globale et son CP. L'OE souhaite également pouvoir assurer le suivi des reliquats d'opérations déjà engagées avec la CCMG. La signature de cette convention a été signée en juillet. Une convention déjà existante, portant sur l'assainissement, a également été réactivée.

Le processus de recrutement d'un DGS, d'un DAF et d'un DRH (postes publiés sur gazette des communes) est en cours. L'AFD participe à la sélection des CV. Les candidatures reçues sont de qualité. Les prises de poste sont prévues au second semestre 2018. Le recrutement d'un DAF et DRH est commun aux 4 collectivités. L'AFD travaille aussi sur la refonte des statuts de la CCMG.

Les attentes du Comité de suivi vis-à-vis de la Collectivité

Il est demandé à la Collectivité, à l'occasion du rendu de son prochain rapport en fin d'année, d'observer les recommandations suivantes :

- Diviser le rapport en deux parties :
 - une première partie « bilan » comprenant un récapitulatif des activités et indicateurs structurels atteints depuis le début du Contrat de Progrès jusqu'à la fin de la période p-1, ainsi que les activités listées dans le plan d'actions du Contrat de progrès, leur niveau d'avancement et les indicateurs structurels atteints et non atteints durant la période p, comprenant une justification de l'état d'avancement,
 - une seconde partie « prospective » ajustant le programme d'actions et son retroplanning, en fonction des avances/retard pris par ailleurs. Une actualisation du modèle financier est également nécessaire pour tenir compte des derniers documents financiers actés en conseil communautaire et des ajustements du rétroplanning du plan d'actions le cas échéant.
- Pour chaque action, comparer le niveau d'indicateurs attendus avec le niveau constaté, en faisant apparaître la valeur attendue et la valeur atteinte.
- Faire apparaître clairement le statut de l'action (terminée / en cours / non démarrée) et justifier cet état
- Constituer un dossier annexe comprenant tous les éléments d'appréciation utiles (fiches de poste, délibérations, compte-rendus de réunions, conventions...)

Dans l'immédiat, et d'ici le 31 août 2018 il est demandé à la Collectivité de produire un rétroplanning des actions prévues initialement en 2018 et dont le démarrage est réalisable d'ici la fin de l'année (AMO globale et lancement d'opérations liées au démarrage de cette AMO).

Les suites données par le comité de suivi

Compte-tenu des éléments fournis par la Collectivité et du démarrage tardif de l'AMO globale, les membres du comité de suivi ont convenu :

- de repousser la prochaine réunion du CS au mois de décembre et de l'organiser en 2 temps, un premier échange entre membres du CS, suivi d'une réunion associant la Collectivité ;
- d'inviter la Collectivité à transmettre son prochain rapport de présentation 15 jours avant la tenue de la réunion du CS de décembre, au lieu d'un mois prévu contractuellement ;
- d'accompagner la Collectivité sur la publication du poste de cadre A « eau/assainissement », en mobilisant le dispositif d'accompagnement proposé par l'Office de l'Eau ;
- d'inviter les membres de la CRE à se déplacer sur site une fois par an.